MARCHE DE NOËL 2026 - Ville de Pouzauges
Du vendredi 4 décembre au dimanche 6 décembre 2026
Esplanade du château

Le dossier complet et à renvoyer au plus tard le 20 septembre 2026 par courrier à :
Mairie de Pouzauges – Place de l'Hôtel de Ville – CS 21247 – 85700 Pouzauges
Ou par mail à culture.citoyennete@pouzauges.fr
Date limite d'inscription : 20 septembre 2026

Candidature à l'obtention d'un stand dans le cadre du marché de Noël organisé par la Ville de Pouzauges.

NOM : …… Prénom : …….

Nom de l'entreprise : ……

N° de SIRET : ……..

Adresse : ……..

……

Téléphone : …… Email : ……

Activité et descriptif des produits proposés sur votre stand lors du marché de Noël :

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Par la présente, je sollicite l'obtention d'un emplacement durant le marché de Noël de Pouzauges, du vendredi 4 décembre au dimanche 6 décembre 2026, pour l'entreprise et l'activité référencée ci-dessus.

Je m'engage à respecter l'ensemble des horaires d'ouverture suivants :

- **Vendredi 4 décembre de 18h30 à 21h**
- **Samedi 5 décembre de 15h à 21h**
- **Dimanche 6 décembre de 11h à 18h30**

L'installation se fera le vendredi 4 décembre à partir de 13h.

Besoin d'un point électrique sous le stand : ◯ oui ◯ Non

Si oui, puissance nécessaire : _____

Chaque stand est équipé d'une arrivée électrique si nécessaire, ainsi que d'un tivoli.

Aucun autre mobilier n'est fourni. **Je m'engage à apporter mon propre mobilier d'exposition dans le cadre de l'évènement.**

Choix de la formule tarifaire :

◯ Choix 1 : 3 mètres linéaires sous tivoli = 40€

◯ Choix 2 : 1.5 mètre linéaire sous tivoli = 20€

Ces tarifs sont compris pour le weekend, et incluent la fourniture du stand et de l'électricité, le cas échéant.

Pour l'étude de mon dossier, je joins obligatoirement les documents demandés ci-dessous, valables pour l'année en cours :

◯ Photos des produits/stand

◯ Grille tarifaire des produits

◯ Extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE)

◯ Attestation de responsabilité civile en vigueur relative à la vente sur les marchés

◯ Attestation d'assurance

◯ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation (ci-joint) et m'engage à le respecter

◯ Je joins le formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé, accompagné des documents demandés

Fait à …… Le ……

Signature

Règlement :

Article 1 : Informations générales sur le marché de Noël

1.1 Les dates et horaires sont fixés par la commune (organisateur) et communiqués à l'exposant sur le dossier de candidature.
1.2 Chaque exposant s'engage à respecter les plages horaires d'installation et de présence étant admis que l'organisateur se réserve la possibilité de les modifier en fonction d'impératifs nouveaux, des conditions climatiques ou des conditions sanitaires.
1.3 Chaque exposant s'engage à être présent pendant toute la durée du marché de Noël.
1.4 Aucun départ avant la fin du marché de Noël n'est possible.
1.5 Le marché de Noël se déroulera au château de Pouzauges au niveau de l'esplanade donnant sur le bocage. Les stands seront installés sur les deux amphithéâtres naturels, celui de l'esplanade et celui devant l'école Notre-Dame du Donjon, de l'autre côté de la rue du Vieux Château.

Article 2 : Conditions d'admission

2.1. Le marché de Noël est ouvert à toute personne physique ou morale (artisans, producteurs, autoentrepreneurs) pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité artisanale sur le domaine public. Les associations sont également autorisées à candidater.

2.2. La date limite d'envoi des dossiers de candidature est précisée sur le dossier d'inscription.

2.3. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout dossier parvenu après la date limite.

Article 3 : Candidature

3.1 Toute personne physique ou morale souhaitant participer au marché de Noël de Pouzauges doit télécharger le dossier de candidature sur le site internet de la ville de Pouzauges : www.pouzauges.fr ou le retirer au format papier auprès du pôle Patrimoine-Culture-Communication au Centre des Remparts (6 rue Fortuné Parenteau). Pour toute question, les candidats peuvent contacter la mairie au 02 51 57 01 37 ou à culture.citoyennete@pouzauges.fr

Article 4 : Sélection et placement des exposants

4.1. Les candidatures réceptionnées sont soumises à un comité de sélection.

4.2. Les dossiers de candidature sont étudiés selon leur ordre d'arrivée.

4.3. Pour tout dossier incomplet, une seule relance est faite auprès des candidats qui doivent faire parvenir les documents manquants.

4.4. L'organisateur tient compte, pour sélectionner les candidatures, de critères en adéquation avec les objectifs du marché de Noël, à savoir la proposition de produits artisanaux de qualité en lien avec la volonté de valoriser les métiers d'art, les artisans, commerçants et producteurs locaux. Les candidatures de professionnels basés à Pouzauges seront prioritaires. Aussi, l'organisateur se restreindra autant que possible à ne retenir qu'un professionnel par catégorie de produits. Il évitera au maximum les doublons et l'unicité fera partie des priorités de sélection.

4.5. L'organisateur effectuera le placement des exposants et cela ne pourra en aucun cas donner lieu à réclamation ou recours. Le placement est réalisé afin de respecter la cohésion de la manifestation.

4.6 Toute inscription confirmée par un courrier émanant de la Ville de Pouzauges implique l'obligation pour l'exposant de participer.

Article 5 : Les produits proposés à la vente

5.1. Les productions présentées dans les stands doivent être conformes aux photos et descriptifs fournis dans le dossier.

5.2. Ces produits devront être autorisés à la vente et non contraires à l'ordre public et aux lois et règlements. Sont interdits à la vente les articles à caractère sectaire, et tous produits à caractère politique, syndical, partisan ou ayant trait à une conviction, une croyance ou une adhésion à une quelconque idéologie existante ou ayant existé. Toute demande fondée sur la vente d'un article entrant dans cette catégorie sera refusée.

Article 6 : Mise à disposition du stand

6.1. L'organisateur met à disposition des exposants : un stand de 3m x 3m (divisé ou non en deux selon la formule choisie par l'exposant). Aucun autre mobilier n'est fourni.

6.2. Un chèque de caution de 150 euros est exigé avec le dossier d'inscription. Il sera restitué au participant à la fin de la manifestation, à condition qu'il n'y ait aucune dégradation.

6.3. Chaque exposant bénéficiera d'une alimentation électrique si ce dernier l'a mentionné sur son dossier de candidature. La consommation électrique est prise en charge par la Ville de Pouzauges.

6.4. Les horaires de mise à disposition des stands sont fixés par l'organisateur.

6.5. L'exposant a obligation d'apporter son propre mobilier d'exposition (table, étagère, chaise, etc.). Il devra s'assurer en amont que celui-ci est en mesure de respecter l'espace qui lui est dédié. Il devra également décorer l'intérieur de son stand aux couleurs de Noël. Il doit, à sa charge, fixer des éléments de décoration correspondant au thème de la manifestation, sans que ces éléments n'entraînent de détérioration.

6.6. L'exposant est responsable de son stand. Les stands ne fermant pas, il devra veiller à ne pas laisser d'objet de valeur ou d'argent dans le stand. L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

6.7. Un service de gardiennage sera assuré par l'organisateur pendant la nuit. Cependant, celui-ci aura la charge de surveiller le matériel et mobilier mis en place par la ville sur le site. Les articles destinés à la vente ne seront pas couverts par cette solution. L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol, y compris pendant la période de gardiennage.

Article 7 : Réglementation Sécurité et Hygiène

7.1. Tout exposant est tenu de se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et notamment en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire.

7.2. L'exposant est responsable des dommages éventuels causés aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux structures municipales et doit souscrire une assurance le garantissant pour l'ensemble des risques (R.C. incendie, vol, perte d'exploitation…)

Article 8 : Droits et obligations de l'organisateur

8.1. L'organisateur a la possibilité, en cas de contraintes extérieures, de déplacer la manifestation vers un autre lieu. Dans ce cas, les exposants sont avisés du changement dans les meilleurs délais en amont de l'ouverture du marché.

8.2. L'organisateur s'assure du bon déroulement de la manifestation et prend toutes les mesures utiles dans le respect du présent règlement.

8.3. L'organisateur assure la sécurité de l'évènement dans sa globalité.

8.4. L'organisateur est chargé des animations et assure la promotion du Marché de Noël.

8.5. L'organisateur décline toute responsabilité concernant les risques divers qui ne relèvent pas de son fait (tout cas de force majeure).

Article 9 : Tarifs et modalités de paiement

9.1. L'exposant a le choix entre deux tarifs :

- Choix 1 : 3 mètres linéaires sous tivoli = 40€

- Choix 2 : 1.5 mètre linéaire sous tivoli = 20€

Ces tarifs sont compris pour le weekend, et incluent la fourniture du stand et de l'électricité si demandé dans le dossier d'inscription.

9.2 L'exposant procèdera au paiement de son emplacement lorsqu'il recevra par écrit la confirmation de sa sélection par le jury. Il aura la possibilité de régler par chèque ou par virement (IBAN fourni avec le courrier de sélection). Le paiement devra être effectif dans le délai indiqué dans le courrier de sélection.

9.3. Une caution de 150 € est demandée à chaque exposant. Elle sera restituée à la fin du marché de Noël après l'état des lieux du stand.

Article 10 : Annulation

10.1. En cas d'annulation de l'exposant intervenant moins de 8 jours avant le début de la manifestation, le règlement de l'emplacement et la caution seront conservés, sauf justificatif valable.

10.2. En cas d'annulation du fait de l'organisateur, et notamment pour des raisons météorologiques majeures, l'exposant sera alerté avant l'évènement et entièrement remboursé.

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'ensemble du présent règlement.

Je soussigné(e)……

- certifie avoir pris connaissance du présent règlement ;
- m'engage à respecter le présent règlement ;
- et assure en avoir gardé un exemplaire

Fait à ……..

le ……

Signature

(Précédé de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)